

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 juin 2024

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

| | |
|-----------------------------------|----|
| RAPPORT DE LA DIRECTION | 3 |
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 4 |
| SITUATION FINANCIÈRE | 8 |
| RÉSULTATS | 9 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ | 10 |
| VARIATION DE LA DETTE NETTE | 11 |
| FLUX DE TRÉSORERIE | 12 |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES | 13 |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | 35 |

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 1068968138 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

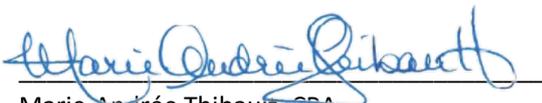
La direction du Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond, Chabot, Grant, Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Lapointe,
Directeur général



Marie-Andrée Thibault, CPA
Directrice du Service des ressources financières

Lieu : Saint-Bruno-de-Montarville Date : Le 23 octobre 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire des Patriotes

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « le centre de services scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondant à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023, aux surplus accumulés au 1^{er} juillet 2023 et aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023.

Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 23 octobre 2024

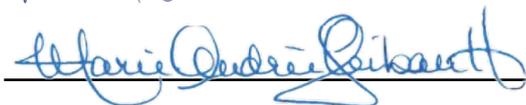
¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

SITUATION FINANCIÈRE

| Au 30 juin | 2024 | 2023 (redressé) |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Encaisse | 27 556 481 \$ | 28 012 416 \$ |
| Subvention de fonctionnement à recevoir | 67 873 683 | 44 411 879 |
| Subvention d'investissement à recevoir | 448 572 343 | 682 993 266 |
| Taxe scolaire à recevoir | 1 063 819 | 890 867 |
| Débiteurs (note 4) | 13 652 211 | 8 021 310 |
| Stocks destinés à la revente | 31 165 | 58 405 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 558 749 702 | 764 388 143 |
| PASSIFS | | |
| Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 5) | 11 419 330 | 206 116 000 |
| Créditeurs et frais courus (note 6) | 112 056 672 | 88 145 492 |
| Subventions d'investissement reportées (note 7) | 710 084 198 | 607 382 507 |
| Revenus perçus d'avance | 3 082 817 | 1 867 552 |
| Provision pour avantages sociaux futurs (note 8) | 21 192 142 | 19 601 319 |
| Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9) | 346 364 643 | 390 944 345 |
| Passif au titre des sites contaminés (note 10) | 225 000 | 225 000 |
| Autres passifs (note 11) | 70 087 630 | 75 520 194 |
| TOTAL DES PASSIFS | 1 274 512 432 | 1 389 802 409 |
| DETTE NETTE | (715 762 730) | (625 414 266) |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Immobilisations corporelles (note 13) | 757 297 091 | 652 179 043 |
| Stocks de fournitures | 955 204 | 1 020 741 |
| Charges payées d'avance | 717 057 | 976 934 |
| TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS | 758 969 352 | 654 176 718 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ | 43 206 622 \$ | 28 762 452 \$ |

POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE





Obligations contractuelles (note 15)

Éventualités (note 16)

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

| Exercice clos le 30 juin | Budget 2024 | Réel 2024 | Réel 2023 (redressé) |
|--|--------------------|----------------------|----------------------------|
| REVENUS | | | |
| Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) | 389 366 073 \$ | 425 364 694 \$ | 396 436 519 \$ |
| Subvention d'investissement | 1 148 041 | 3 195 549 | 45 670 679 |
| Autres subventions et contributions | 555 000 | 243 097 | 259 433 |
| Taxe scolaire | 43 828 616 | 43 421 322 | 42 036 020 |
| Droits de scolarité et frais de scolarisation | 505 000 | 471 130 | 653 012 |
| Ventes de biens et services | 32 050 454 | 32 528 536 | 31 408 167 |
| Revenus divers | 4 543 648 | 7 026 751 | 4 418 858 |
| Amortissement des subventions d'investissement reportées | 25 189 663 | 25 189 763 | 38 493 203 |
| TOTAL DES REVENUS | 497 186 495 | 537 440 842 | 559 375 891 |
| CHARGES (note 17) | | | |
| Activités d'enseignement et de formation | 227 545 040 | 217 125 194 | 224 078 434 |
| Activités de soutien à l'enseignement et à la formation | 125 274 129 | 123 149 550 | 116 542 509 |
| Services d'appoint | 59 832 188 | 58 172 870 | 56 598 929 |
| Activités administratives | 20 720 515 | 21 087 149 | 19 083 398 |
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | 51 501 470 | 57 218 585 | 54 986 138 |
| Activités connexes | 11 936 600 | 45 207 290 | 25 917 122 |
| Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux | 376 553 | 1 590 823 | 448 431 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | - | (554 789) | (28 500) |
| TOTAL DES CHARGES | 497 186 495 | 522 996 672 | 497 626 461 |
| EXCÉDENT DE L'EXERCICE | - \$ | 14 444 170 \$ | 61 749 430 \$ |

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

| Exercice clos le 30 juin | Budget 2024 | Réal 2024 | Réal 2023 (redressé) |
|--|----------------------|----------------------|----------------------------|
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 28 762 452 \$ | 28 762 452 \$ | 24 680 797 \$ |
| Redressements avec retraitement des exercices antérieurs | - | - | (57 667 775) |
| SOLDE REDRESSÉ | 28 762 452 | 28 762 452 | (32 986 978) |
| Excédent de l'exercice | - | 14 444 170 | 61 749 430 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>57 524 904 \$</u> | <u>43 206 622 \$</u> | <u>28 762 452 \$</u> |

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

| Exercice clos le 30 juin | Budget 2024 | Réel 2024 | Réel 2023 (redressé) |
|--|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
| DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 491 429 636 \$ | (625 362 312) \$ | (491 429 636) \$ |
| Redressements avec retraitement des exercices antérieurs | - | (51 954) | (72 440 428) |
| SOLDE REDRESSÉ | 491 429 636 | (625 414 266) | (563 870 064) |
| Excédent de l'exercice | - | 14 444 170 | 61 749 430 |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (136 966 561) | (136 591 813) | (155 114 333) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable | | | (136 180) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 26 302 000 | 26 620 812 | 24 300 428 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | - | (554 789) | (28 500) |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | - | - | 28 500 |
| Révision d'estimation des immobilisations corporelles | - | 5 407 743 | 7 991 478 |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (110 664 561) | (105 118 048) | (122 958 607) |
| Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance | - | 325 414 | (335 025) |
| DIMINUTION DE LA DETTE NETTE | (110 664 561) | (90 348 464) | (61 544 202) |
| DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE | 380 765 075 \$ | (715 762 730) \$ | (625 414 266) \$ |

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercice clos le 30 juin | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent de l'exercice | 14 444 170 \$ | 61 749 430 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Créances douteuses | 51 921 | 129 376 |
| Provision pour avantages sociaux futurs | 1 590 823 | 448 431 |
| Stocks et charges payées d'avance | 325 414 | (335 025) |
| Amortissement des subventions d'investissement reportées | (25 189 763) | (38 493 273) |
| Amortissement des frais reportés liés à la dette | 213 607 | 233 050 |
| Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles | 26 620 812 | 24 300 428 |
| Charge de désactualisation | 3 195 548 | 3 119 367 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | (554 789) | (28 500) |
| Autres éléments hors trésorerie – terrain reçu à titre gratuit | (2 546 000) | - |
| Autres éléments hors trésorerie – remboursement de dettes faisant l'objet d'une subvention effectué par un tiers au nom du CSS | (44 793 309) | - |
| Excédent de l'exercice ayant un effet sur la trésorerie | (26 641 566) | 51 123 284 |
| Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 14) | 350 352 825 | 7 673 100 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | 323 711 259 | 58 796 384 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | | |
| Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles | (129 470 524) | (148 434 690) |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | - | 28 500 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | (129 470 524) | (148 406 190) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Nouvelle dette faisant l'objet d'une promesse de subvention | - | 64 421 000 |
| Remboursement de la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention | - | (29 628 845) |
| Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles | - | (7 000 000) |
| Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations | 138 067 066 | 84 294 372 |
| Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations | (332 763 736) | - |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | (194 696 670) | 112 086 527 |
| AUGMENTATION DE L'ENCAISSE | (455 935) | 22 476 721 |
| Encaisse au début de l'exercice | 28 012 416 | 5 535 695 |
| ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE | 27 556 481 \$ | 28 012 416 \$ |

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le Centre de services scolaire) a été constitué le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que le Centre de services scolaire ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, la provision des offres salariales gouvernementales et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le centre de services scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du centre de service scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière du centre de service scolaire.

Le centre de services scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir

Les débiteurs et la taxe scolaire à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Dettes à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés à la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisés à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont reconnus:

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. Le centre de services scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par le centre de services scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées:

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

| | Périodes |
|--|----------------------------|
| Aménagements de terrains | 10 ou 20 ans |
| Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments | 20 à 50 ans |
| Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS | 25 à 40 ans ⁽¹⁾ |
| Matériel et équipement | |
| Mobilier et équipement de bureau | 5 ans |
| Équipements spécialisés reliés à l'enseignement | 10 ou 20 ans |
| Documents de bibliothèque | 10 ans |
| Manuels scolaires - achats initiaux | 5 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Équipement informatique | 3 ans |
| Équipement de communication multimédia | 5 ans |
| Autres équipements | 10 ans |
| Autres | |
| Développement informatique | 5 ans |
| Réseau de télécommunication | 20 ans |

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments bâtiments contenant de l'amiante, doit être amortie sur la durée de vie estimative restante de l'immobilisation correspondante.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis. Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont également capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Subventions et contributions reportées

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que le centre de services scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Droits de scolarité, frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les principales sources de revenus du Centre de services scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque le Centre de services scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que le Centre de services scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le 1^{er} juillet 2023, le centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.
- d'autres corrections ont été apportées telles que la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments et la comptabilisation des OMHS découlant de la présence d'halocarbures dans certaines immobilisations qui n'avaient pas été identifiés en 2022-2023.

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

3. Modifications comptables (suite)

| État des résultats | 2023 |
|--|--------------------|
| Revenus | |
| Diminution de la subvention d'investissement | (956 235) \$ |
| Diminution de l'amortissement de la subvention d'investissement reportée | (2 000 119) |
| Total des revenus | <u>(2 956 354)</u> |
| Charges | |
| Diminution des activités relatives aux biens meubles et immeubles | (234 651) |
| Déficit de l'exercice | <u>(2 721 703)</u> |
| | |
| État du déficit accumulé | 2023 |
| Déficit accumulé lié aux activités au début | 2 721 703 |
| Déficit accumulé lié aux activités à la fin | <u>-</u> |
| | |
| État de la situation financière | 2023 |
| Actifs financiers | |
| Diminution de la subvention d'investissement à recevoir | (2 904 401) |
| Total des actifs financiers | <u>(2 904 401)</u> |
| Passifs | |
| Augmentation de la subvention d'investissement reportée | 51 954 |
| Diminution des autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) | (2 904 401) |
| Diminution du total des passifs | <u>(2 852 447)</u> |
| Diminution de la dette nette | (51 954) |
| | |
| Actifs non financiers | |
| Augmentation des immobilisations corporelles | <u>51 954</u> |
| Augmentation du déficit accumulé à la fin | <u>-</u> |
| | |
| État de la variation de la dette nette | |
| Augmentation de la dette nette au début | 2 370 166 |
| Déficit de l'exercice | (2 721 703) |
| Augmentation des immobilisations corporelles | 299 583 |
| Diminution de la dette nette à la fin | <u>(51 954) \$</u> |

L'ajustement présenté dans la note représente les redressements comptabilisés au 30 juin 2024, alors que l'ajustement présenté à l'état de l'excédent (déficit) accumulé et à l'état de la variation de la dette nette inclus les redressements comptabilisés au 30 juin 2023, tel que décrit aux états financiers audités à cette date, ainsi que ceux comptabilisés au 30 juin 2024.

3. Modifications comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables

Revenus

Au cours de l'exercice, le Centre de services scolaire a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligation de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque le Centre de services scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque le Centre de services scolaire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le Centre de services scolaire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque le Centre de services scolaire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribués à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Centre de services scolaire.

Éléments incorporels achetés

Le 1er avril 2023, le Centre de services scolaire a adopté les recommandations de la Note d'orientation du secteur public NOSP-8, « Éléments incorporels achetés », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces recommandations s'appliquent à toutes les ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises par le Centre de services scolaire dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Conformément à cette nouvelle note d'orientation, le Centre de services scolaire constate comme des actifs les éléments incorporels achetés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation d'un actif, à condition qu'il soit probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Centre de services scolaire et que le coût de cet actif puisse être évalué de façon fiable. Les éléments incorporels achetés sont initialement évalués au coût.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Centre de services scolaire.

4. Débiteurs

| | 2024 | | 2023 |
|-----------------------------------|-------------------|----|------------------|
| Comptes clients | 10 641 377 | \$ | 3 687 659 |
| Provision pour mauvaises créances | (475 973) | | (552 909) |
| | <u>10 165 404</u> | | <u>3 134 750</u> |
| Congés sabbatiques | 146 937 | | 146 937 |
| Taxes à la consommation | 2 552 042 | | 4 100 296 |
| Autres | 787 828 | | 639 327 |
| | <u>13 652 211</u> | \$ | <u>8 021 310</u> |

5. Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesses de subvention

Les marges de crédit et les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation. Elles sont renouvelables périodiquement et garanties par le ministère de l'Éducation. Le Centre de services scolaire dispose de trois marges dont une pour les dépenses de fonctionnement, une pour les dépenses d'investissement et une pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société Québécoise des Infrastructures. La marge de crédit de fonctionnement est faite auprès d'une institution financière tandis que celles pour les dépenses et les projets d'investissement sont avec le Fonds de financement. Une nouvelle entente de services bancaires d'un an a pris effet fin le 1er juillet 2024 et est renouvelable pour deux périodes additionnelles d'un an à l'échéance.

Le crédit maximal autorisé au 30 juin 2024 est de 171 034 930 \$ (401 879 379 \$ au 30 juin 2023). Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024.

6. Créditeurs et frais courus

| | 2024 | | 2023 |
|---|--------------------|----|-------------------|
| Salaires courus, déductions à la source et charges sociales | 66 802 765 | \$ | 44 408 806 |
| Fournisseurs | 26 795 682 | | 26 448 735 |
| Retenues sur contrats | 13 574 851 | | 11 536 479 |
| Taxes à la consommation à payer | 480 082 | | 38 392 |
| Intérêts courus sur emprunt temporaire | 39 136 | | 811 931 |
| Intérêts courus sur la dette à long terme | 2 887 605 | | 3 278 475 |
| Congés sabbatiques | 1 337 224 | | 1 443 456 |
| Dépôts de soumissions | 139 327 | | 179 218 |
| | <u>112 056 672</u> | \$ | <u>88 145 492</u> |

7. Subventions d'investissement reportées

| | 2024 | | 2023 (redressé) |
|--|--------------------|-----------|----------------------------------|
| Subventions d'investissement reportées qui découlent des règles budgétaires du MÉQ | 702 106 169 | \$ | 594 321 344 \$ |
| Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires | 6 642 701 | | 6 867 674 |
| Subventions d'investissement reportées - financement OMHS | 1 335 328 | | 6 193 489 |
| | <u>710 084 198</u> | <u>\$</u> | <u>607 382 507</u> \$ |

Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires:

| | 2024 | | 2023 (redressé) |
|------------------------------|------------------|-----------|----------------------------------|
| Solde au début de l'exercice | 6 867 674 | \$ | 7 198 174 \$ |
| Apports de l'exercice | 549 948 | | 467 996 |
| Amortissement de l'exercice | (774 921) | | (798 496) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>6 642 701</u> | <u>\$</u> | <u>6 867 674</u> \$ |

8. Provision pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

| | 2024 | | 2023 |
|---|-------------------|----|----------------------|
| Congés de maladie | 4 343 431 | \$ | 4 029 688 \$ |
| Vacances | 11 361 557 | | 10 488 495 |
| Heures supplémentaires accumulées | 625 665 | | 493 120 |
| Indemnités de départ | 349 055 | | 349 055 |
| Assurance-traitement | 553 512 | | 471 636 |
| Autres congés sociaux | 528 824 | | 685 301 |
| Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs | 3 430 098 | | 3 084 024 |
| | <u>21 192 142</u> | | <u>19 601 319</u> \$ |

9. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre 1 ^{er} septembre 2024 et 1 ^{er} novembre 2047 (1 ^{er} septembre 2023 et 1 ^{er} février 2047 au 30 juin 2023) et portant intérêt à des taux variant entre 1,758 % et 4,401 % (0,686 % et 4,401 % au 30 juin 2023). | 347 860 684 \$ | 392 653 994 \$ |
| Moins : Frais reportés liés aux dettes | (1 496 041) | (1 709 649) |
| | <u>346 364 643 \$</u> | <u>390 944 345 \$</u> |

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les billets auprès du Fonds de financement au cours des prochains exercices, sont les suivants:

| | Capital | Intérêts |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| 2024 - 2025 | 68 212 770 \$ | 9 423 289 \$ |
| 2025 - 2026 | 18 397 846 | 8 230 137 |
| 2026 - 2027 | 36 544 035 | 7 483 421 |
| 2027 - 2028 | 52 142 035 | 6 274 893 |
| 2028 - 2029 | 11 455 035 | 5 368 480 |
| 2029 - 2030 et suivants | 161 108 963 | 45 040 476 |
| | <u>347 860 684 \$</u> | <u>81 820 696 \$</u> |

Les billets auprès du Fonds de financement sont sujets à une subvention et garantis par le ministère de l'Éducation.

10. Passif au titre des sites contaminés

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et métalloïdes ainsi que des paramètres intégrateurs (HP C10 - C50) résultant de l'usage du site par la CSSP.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

10. Passif au titre des sites contaminés (suite)

| | 2024 | | 2023 |
|---|----------------|-----------|-------------------|
| Passif au titre des sites contaminés avant majoration | 150 000 | \$ | 150 000 \$ |
| Majoration | 75 000 | | 75 000 |
| Recouvrements nets | | | - |
| | <u>225 000</u> | <u>\$</u> | <u>225 000</u> \$ |

11. Autres passifs

| | 2024 | | 2023 |
|---|-------------------|-----------|----------------------|
| | | | (redressé) |
| Provision relative aux offres salariales | - | \$ | 4 131 194 \$ |
| Fonds à destination spéciale | 3 052 898 | | 2 407 065 |
| Provision pour passif éventuel | 928 325 | | 765 739 |
| Provision pour régime rétrospectif de la CNESST | 660 000 | | 660 000 |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante (note 12) | 65 356 124 | | 67 568 317 |
| Autres | 90 283 | | (12 121) |
| | <u>70 087 630</u> | <u>\$</u> | <u>75 520 194</u> \$ |

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiment.

Le Centre de services scolaire ne détient aucun bâtiment patrimonial pour lequel une obligation liée à la mise hors service est présentée aux états financiers.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

| | 2024 | | 2023 |
|--------------------------------|-------------------|-----------|----------------------|
| | | | (redressé) |
| Solde au début | 70 472 718 | \$ | - |
| Redressement du solde au début | (2 904 400) | | 72 440 428 |
| Charge de désactualisation | 3 195 549 | | 3 119 367 |
| Révision des estimations | (5 407 743) | | (7 991 478) |
| Solde à la fin | <u>65 356 124</u> | <u>\$</u> | <u>67 568 317</u> \$ |

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales hypothèses utilisées pour fins d'actualisation

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 39 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

| | |
|--|------------------|
| Désamiantage | |
| Taux d'actualisation, incluant l'inflation | 4,98% |
| Période d'actualisation ⁽¹⁾ | De 0 an à 62 ans |
| Taux d'inflation | 2,03% |

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 112 519 934 \$ (111 802 804 \$ redressé au 30 juin 2023).

La contribution financière relative aux obligations à la mise hors service été réduite de 5 116 905 \$ sans impact sur les résultats aux états financiers pour totaliser 65 356 124 \$.

13. Immobilisations corporelles

| Le détail des immobilisations corporelles est présenté en milliers de dollars | | | | | | | | |
|---|----------|--------------------------|-----------|---------|--------------------------------------|-------------------------|--------|-----------|
| | Terrains | Aménagements de terrains | Bâtiments | OMHS | Améliorations majeures aux bâtiments | Matériel et équipements | Autres | Total |
| Coût | | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2023 (redressé) | 29 152 | 23 652 | 580 449 | 21 898 | 261 668 | 40 796 | 5 404 | 963 019 |
| Acquisitions | 2 546 | 5 597 | 75 190 | - | 41 777 | 11 470 | 11 | 136 591 |
| Dispositions et immobilisations entièrement amorties | - | - | - | (4 923) | - | (9 074) | - | (13 997) |
| Solde au 30 juin 2024 | 31 698 | 29 249 | 655 639 | 16 975 | 303 445 | 43 192 | 5 415 | 1 085 613 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2023 (redressé) | - | 5 249 | 219 572 | 15 704 | 44 948 | 20 324 | 5 042 | 310 839 |
| Amortissement | - | 1 231 | 9 355 | 5 | 7 575 | 8 327 | 127 | 26 620 |
| Immobilisations entièrement amorties | - | - | - | (71) | - | (9 074) | - | (9 145) |
| Solde au 30 juin 2024 | - | 6 480 | 228 927 | 15 638 | 52 523 | 19 577 | 5 169 | 328 314 |
| Valeur comptable nette | | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2023 (redressé) | 29 152 | 18 403 | 360 877 | 6 194 | 216 720 | 20 472 | 362 | 652 180 |
| Solde au 30 juin 2024 | 31 698 | 22 769 | 426 712 | 1 337 | 250 922 | 23 615 | 246 | 757 299 |

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 48 185 114 \$ (206 172 385 \$ au 30 juin 2023) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 4 211 699 \$ (173 745 491 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments, 3 215 818 \$ (1 440 591 \$ au 30 juin 2023) pour des aménagements de terrains et 40 757 597 \$ (30 996 304 \$ au 30 juin 2023) pour des améliorations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 34 337 708,98 \$ (29 762 420 \$ au 30 juin 2023) qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

14. Flux de trésorerie

| | 2024 | 2023 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Intérêts payés au cours de l'exercice | 14 238 287 \$ | 17 111 362 \$ |
| Intérêts reçus au cours de l'exercice | 1 963 237 \$ | 761 768 \$ |

15. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé pour la prochaine année à la construction, rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 63 610 568 \$ au 30 juin 2024 (70 671 500 \$ au 30 juin 2023).

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour le transport scolaire pour une somme totale de 89 890 713 \$ au 30 juin 2024 (le solde était nul au 30 juin 2023). Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice sont de 23 912 103 \$.

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 25 169 097 \$ au 30 juin 2024 (16 843 384 \$ au 30 juin 2023). Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation:

| | |
|-----------|---------------|
| 2024-2025 | 12 813 603 \$ |
| 2025-2026 | 8 241 433 \$ |
| 2026-2027 | 4 084 736 \$ |
| 2027-2028 | 29 325 \$ |

sur demande et de contrat à commandes pour un montant total de 5 602 506 \$ au 30 juin 2024 (6 170 962 \$ au 30 juin 2023). Les paiements pouvant être exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants:

| | |
|-----------|--------------|
| 2024-2025 | 3 822 841 \$ |
| 2025-2026 | 1 598 136 \$ |
| 2027-2028 | 181 530 \$ |

15. Obligations et droits contractuels (suite)

Une somme de 60 471 \$ (77 950 \$ au 30 juin 2023) est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

À l'exception des sommes découlant de l'encadrement des stagiaires, les coûts des obligations contractuelles incluent les taxes de vente provinciales et fédérales nettes des ristournes.

Droits contractuels

Le Centre de services scolaire reçoit annuellement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 81 820 696 \$ sur une période de 23 ans et se détaille come suit:

| | | |
|------------------------|------------|----|
| 2024-2025 | 9 423 289 | \$ |
| 2025-2026 | 8 230 137 | \$ |
| 2026-2027 | 7 483 421 | \$ |
| 2027-2028 | 6 274 893 | \$ |
| 2028-2029 | 5 368 480 | \$ |
| 2029-2030 et suivantes | 45 040 476 | \$ |

16. Éventualités

Griefs

Au 30 juin 2024, les griefs en suspens contre le Centre de services scolaire se chiffrent à environ 1 226 687 \$ (1 073 077 \$ au 30 juin 2023). Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 928 325 \$ (765 739 \$ au 30 juin 2023) a été inscrite aux états financiers.

Autres réclamations

Au 30 juin 2024, d'autres réclamations sont en suspens par ou contre le Centre de services scolaire dont la valeur est indéterminable. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

17. Charges

| | 2024 | 2023 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION | | |
| Éducation préscolaire | 18 124 728 \$ | 18 502 338 \$ |
| Enseignement primaire | 101 645 681 | 105 624 028 |
| Enseignement secondaire général | 66 133 148 | 66 687 018 |
| Formation professionnelle | 6 975 071 | 7 498 694 |
| Enseignement particulier | 19 820 030 | 21 451 302 |
| Formation des adultes | 4 426 536 | 4 315 054 |
| | <u>217 125 194</u> \$ | <u>224 078 434</u> \$ |

17. Charges (suite)

| | 2024 | | 2023 |
|---|--------------------|-----------|-----------------------|
| ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION | | | |
| Gestion des écoles et des centres | 31 247 627 | \$ | 30 466 482 \$ |
| Moyens d'enseignement | 7 222 574 | | 6 694 772 |
| Services complémentaires | 40 697 105 | | 37 952 035 |
| Services pédagogiques et de formation d'appoint | 27 689 926 | | 26 537 488 |
| Animation et développement pédagogiques | 4 953 125 | | 4 315 929 |
| Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement | 1 690 441 | | 1 335 601 |
| Activités sportives, culturelles et sociales | 9 648 752 | | 9 240 202 |
| | <u>123 149 550</u> | <u>\$</u> | <u>116 542 509 \$</u> |
| SERVICES D'APPOINT | | | |
| Hébergement des élèves | 74 500 | \$ | 80 325 \$ |
| Services alimentaires | 64 124 | | 86 519 |
| Transport scolaire | 28 248 387 | | 26 559 742 |
| Services de garde | 29 785 859 | | 29 872 343 |
| | <u>58 172 870</u> | <u>\$</u> | <u>56 598 929 \$</u> |
| ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES | | | |
| Conseil d'administration et comités | 80 856 | \$ | 109 638 \$ |
| Gestion | 16 328 344 | | 15 293 118 |
| Services corporatifs | 4 549 249 | | 3 597 094 |
| Perfectionnement | 128 700 | | 83 548 |
| | <u>21 087 149</u> | <u>\$</u> | <u>19 083 398 \$</u> |
| ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES | | | |
| Entretien et amortissement des biens meubles | 9 065 318 | \$ | 8 337 202 \$ |
| Conservation et amortissement des biens immeubles | 28 591 833 | | 27 975 879 |
| Entretien ménager | 10 334 937 | | 9 598 674 |
| Consommation énergétique | 5 592 660 | | 5 477 785 |
| Location d'immeubles | 308 035 | | 464 447 |
| Protection et sécurité | 909 451 | | 828 891 |
| Dépenses d'investissement non capitalisables | 2 416 351 | | 2 303 260 |
| | <u>57 218 585</u> | <u>\$</u> | <u>54 986 138 \$</u> |

17. Charges (suite)

ACTIVITÉS CONNEXES

| | 2024 | | 2023 | |
|------------------------------------|-------------------|----|-------------------|----|
| Intérêts sur la dette à long terme | 10 617 596 | \$ | 10 752 377 | \$ |
| Autres frais de financement | 3 443 428 | | 6 909 568 | |
| Projets spéciaux | 1 004 805 | | 813 914 | |
| Rétroactivité | 28 664 314 | | 5 751 129 | |
| Droits de scolarité et ententes | 138 396 | | 219 846 | |
| Sécurité d'emploi | 6 064 | | 33 038 | |
| Variation des provisions | 51 921 | | 129 376 | |
| Prêts de services | 1 280 766 | | 1 307 874 | |
| | <u>45 207 290</u> | \$ | <u>25 917 122</u> | \$ |

18. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis soit à son contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier ministériel TRAFICS.

19. Gestion des risques et risques financiers

Le Centre des services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

19. Gestion des risques et risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses taxes scolaire à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe scolaire à recevoir et de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, tandis que les emprunts à court terme portent intérêt à taux variable.

Le centre de services scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % (1 % en 2023) du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 110 000 \$ (2 050 000 \$ au 30 juin 2023).

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin

| | 2024 | | 2023 |
|--|--------------------|-----------|------------------------------|
| Charges par nature | | | |
| Rémunération | | | |
| Personnel cadre et administrateurs | 26 109 938 | \$ | 26 255 568 \$ |
| Personnel enseignant et personnel de suppléance | 229 345 822 | | 217 891 690 |
| Personnel professionnel | 22 400 158 | | 19 087 194 |
| Personnel de soutien | 83 013 698 | | 77 754 293 |
| Variation des avantages sociaux futurs | 1 590 823 | | 448 431 |
| Contributions de l'employeur | 45 818 256 | | 42 311 024 |
| | <u>408 278 695</u> | | <u>383 748 200</u> |
| Frais de déplacement | 890 586 | | 708 856 |
| Fournitures et matériel | 14 566 634 | | 14 521 161 |
| Services, honoraires et contrats | 54 502 316 | | 52 213 278 |
| Charges d'investissement non capitalisables et amortissement | 27 347 129 | | 25 022 842 |
| Autres charges | 17 966 101 | | 21 675 276 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | (554 789) | | (28 500) |
| | <u>114 717 977</u> | | <u>114 112 913</u> |
| TOTAL DES CHARGES | <u>522 996 672</u> | \$ | <u>497 861 113</u> \$ |